

La paracha de Vayakel

Dans la paracha de cette semaine, il est écrit dans le chapitre 35 – verset 26 :

« וכל הנשים אשר נשא לבן אתנה בחכמה טוו את העזים »

« Et toutes les femmes dont le cœur les inspirait avec intelligence tissèrent les chèvres »

Au sujet de ce verset, notre maître Rachi Zal nous rapporte la guémara Chabbat (daf 74:) enseignant : « c'était un art supplémentaire (extraordinaire), car c'est sur le dos même des chèvres qu'elles les tissaient ».

Tout celui qui a un jour vu une chèvre, sait combien il est extrêmement complexe de tisser la laine attachée encore à sa peau, d'où l'expression de notre verset : « נשא לבן אתנה בחכמה » « le cœur (de ces femmes dotées d'un don artistique hors du commun) les inspirait avec intelligence. »

Or, à propos de l'explication de ce verset, une question se pose : « En quoi est-ce si important pour nous de savoir si les femmes tissèrent cette laine attachée encore à la peau de la chèvre ou bien après qu'elle eut été tondue ?

Et le rav acher yeshaya Roubine, av beth din de Radikov de répondre : « Bien que les 39 catégories de travaux du michkane aient été interdits le chabbat, les femmes tsadkaniot du peuple d'Israël, de part leur amour profond et débordant pour la construction et l'élaboration des œuvres du Michkane, ne purent s'abstenir malgré tout d'œuvrer pour lui y compris le chabbat.

Par conséquent, et ce pour ne pas enfreindre un interdit thoraique le chabbat, ces femmes pieuses décidèrent de tisser la laine sur la peau de la chèvre (ce qui n'est pas interdit d'après la Thora) et d'amener cette dernière et l'ouvrage extraordinaire (y étant fixé) à Moché durant Chabbat.

On saisit alors la sagesse dont a fait preuve chacune de ces femmes éprises d'un amour ardent d'Hachem et de l'ouvrage effectué en son honneur, pour ne pas transgresser le saint jour du Chabbat (en se rendant coupable de) :

1- la melakha de tondre

2- la melakha de faire sortir un objet (en l'occurrence, ici, l'ouvrage tissé), d'un domaine à un autre.